

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019
CONVOCATION DU 11 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire, en suite de convocation en date du 11 mars 2019.

Présents : Mesdames DEGRAVE Patricia, GOTRAND Françoise, RIVELON Fabienne, LEVERT Aline, Messieurs DELETRE Bernard, AMMEUX Rémy, BART Dominique, TARTARE Marc.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANTEL Christelle qui a donné procuration à Mme DEGRAVE Patricia, Mme MARICHEZ Mélissa qui a donné procuration à M. DELETRE Bernard, Monsieur HENNEBELLE Sylvain qui a donné procuration à Mme RIVELON Fabienne

ABSENTE : Mme GRUMIAUX Véronique.

SECRETAIRE : M. BART Dominique

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Après lecture du procès-verbal, M. le Maire fait part à l'assemblée :

- Qu'il a sollicité un rendez-vous avec le Maire de Lillers, conseiller communautaire délégué à l'urbanisme afin de lui exposer les contraintes imposées par le règlement du PLUI pour le projet de M. LOURDEL : 10 m de recul côté RD 341 et 5 m côté parking.
- Le premier comité de pilotage pour la venue de la SMOB en septembre a eu lieu. Malgré le peu de monde, ce fut fructueux puisque des pistes d'animations ont vu le jour. La commune est à la recherche d'un chapiteau pour l'exposition de Johann LEFEBVRE. Le prochain comité aura lieu le 1^{er} avril.
- Concernant les maisons vides appartenant à maisons et cités, pas d'avancées à ce jour
- Le recensement de la population est terminé, 55 logements vides ont été recensés entraînant une baisse de la population.

Le Procès-verbal n'appelant pas d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) COMPTE DE GESTION 2018 :

M. le Maire fait part de la conformité des écritures comptables du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de LILLERS. Celles-ci étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose de l'approuver.

POUR : 11 UNANIMITE

III) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2018 en section de fonctionnement puis en section d'investissement, M. le Maire laisse la présidence à M. TARTARE, doyen d'âge et se retire. M. TARTARE procède au vote.

POUR : 9 UNANIMITE

M. le Maire reprend la présidence. Il remercie les élus pour leur confiance.

IV) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 :

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 336 966 € 72, ainsi qu'un déficit de 116 381 € 96 à la section d'investissement. Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2018 : en dépense de 73 655 € 00 et en recette de 39 108€ 00 soit un déficit de restes à réaliser

de 34 547 €, ce déficit est donc ramené à 150 928 € 96. M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit de ci-dessus par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 150 928 € 96 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,
- Et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 186 037 € 76

POUR : 11 UNANIMITE

V) SUBVENTIONS AUX ASSOICIATIONS :

Nom de l'association	Budget 2018	Proposition 2019	Vote 2019
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale St Hubert	200,00 €	200,00 €	200,00 €
L'institut Pasteur	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Le Souvenir Français	39,00 €	39,00 €	39,00 €
Le club du sourire	183,00 €	183,00 €	183,00 €
Education Populaire St Joseph	183,00 €	183,00 €	183,00 €
Le monde combattant	183,00 €	183,00 €	183,00 €
La Renaissance	1 500,00 €	2 500,00 €* [*]	2 500,00 €
L'entente fléchinoise	183,00 €	183,00 €	183,00 €
D.D.E.N.	54,00 €	54,00 €	54,00 €
Le club musical	1 500,00 €	1500,00 €	1500,00 €
Le comité d'animation	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
A.D.E.P. Aire/la Lys	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Coopérative scolaire école de la Lacquette	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Ecole de musique	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Association Barba'gazouille	- €	500,00 €	500,00 €
La plume d'Or	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Autres Organismes	414,00 €	414,00 €	414,00 €
TOTAL (article 6574)	7 032,00 €	8 532,00 €	8 532,00 €
CCAS	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL (article 657362)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

* Monsieur le Maire rappelle la demande en 2018 de la Renaissance concernant l'acquisition de deux bancs de touche, Monsieur le Maire propose de subventionner cet achat à hauteur de 50 % du montant total (1 982 € TTC) soit 1000 € ramenant ainsi la subvention pour 2019 à 2500 €.

POUR : 11 UNANIMITE

- Monsieur le Maire fait part que Mme ALTIER souhaiterait un parcours sportif, le prix de cet équipement s'élève à 1 541 € : elle sollicite le cofinancement de la commune à hauteur de 50 %. La commune engageant 23 000 € cette année pour le renouvellement des équipements numériques des classes, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande.

- M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour les demandes de subventions suivantes :

- o A bout de films : **CONTRE 11 UNANIMITE**
- o Les PEP 62 : **CONTRE 11 UNANIMITE**
- o Les Restos du Cœur : **CONTRE 11 UNANIMITE**, la commune mettant à disposition un agent et un véhicule pour le transport des denrées.

VI) MAISON DESTINEE A LA PETITE ENFANCE : TRAVAUX SUPPELEMNTAIRES :

- Monsieur le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'élever un mur de soutènement en limite de propriété pour éviter que le talus ne s'effondre. Le montant des travaux s'élève à 2 542 € 06 HT, ils ont été réalisés par l'entreprise VIVIEN

POUR : 11 UNANIMITE

- Réalisation des parkings, suivant devis de l'entreprise VIVIEN
 - 12 283 € HT pour le parking devant le bâtiment
 - 8 258 € HT pour le parking des assistantes maternelles

POUR : 11 UNANIMITE

- Réalisation de la cuisine aménagée par l'entreprise La Menuiserie de la Lacquette pour un montant HT de 5 172 € 00

POUR : 11 UNANIMITE

-Réalisation d'un meuble à langer par la menuiserie de la Lacquette, les tables à langer mobile étant interdite, pour un montant HT de 800 €

POUR : 11 UNANIMITE

- **AVENANT AU LOT N°6** : Monsieur le Maire fait part d'une moins-value de 545 € 50 pour le lot n°6 électricité. Celle-ci s'explique par l'enlèvement de l'éclairage extérieur prévu au cahier des charges, l'éclairage public couvrant largement les abords de la maison destinée à la petite enfance.

POUR : 11 UNANIMITE

VII) REMBOURSEMENT D'UN ACHAT :

Monsieur le Maire fait part qu'il a réglé en lieu et place de la collectivité une hotte aspirante pour la maison destinée à la petite enfance au magasin « Conforama » situé à SAINT MARTIN AU LAERT. Le montant de ces achats s'élève à 81 € 94 (quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-quatorze cents).

Monsieur le Maire explique qu'il fallait absolument une hotte de 50 cm et que seule cette enseigne avait ce modèle. En revanche l'enseigne refuse l'ouverture de compte pour la collectivité en paiement différé au vu de la somme. La commune ne possédant ni régie d'avance, ni carte bancaire, Monsieur le Maire a avancé l'argent, permettant ainsi la fourniture et la pose de ce matériel en même temps que la cuisine aménagée à la maison destinée à la petite enfance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le remboursement de la somme avancée soit 81 € 94 (quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-quatorze cents).

POUR : 09

ABSTENTION : 2 (M. le Maire)

VIII) TAUX DES TAXES LOCALES :

Monsieur le Maire rappelle les taux 2018 :

Taxe d'habitation : 15,26 %

Taxe Foncière: 18,07 %

Taxe Foncière non bâtie : 40,21 %

Le produit était de 172 284 €. Sans augmentation des taux, le produit pour 2019 s'élève à 177 385 €.

Après avoir fait un historique des taux communaux depuis 2006 et informé les élus que la CABBALR n'augmentait pas la pression fiscale, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

POUR : 11 UNANIMITE

IX) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

		Libellé	Report (BP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
DEPENSES					
10002		ECLAIRAGE PUBLIC			
	21534	Réseaux d'électrification		4 134,00	4 134,00
TOTAL		Opération 10002		4 134,00	4 134,00
10008		SALLE POLYVALENTE			
	21318	Autres bâtiments publics	1 840,00	7 339,00	9 179,00
TOTAL		Opération 10008	1 840,00	7 339,00	9 179,00
12		ACHAT TERRAIN			
	2115	Achat terrain bâti		252 960,00	252 960,00
TOTAL		Opération 12		252 960,00	252 960,00
16		BIBLIOTHEQUE			
	2183	Matériel Informatique		1 600,00	1 600,00
TOTAL		Opération 16		1 600,00	1 600,00
23		ECOLE PRIMAIRE DE LA LACQUETTE			
	2183	Matériel Informatique		23 000,00	23 000,00
TOTAL		Opération 23		23 000,00	23 000,00
30		MAIRIE			
	21311	Hôtel de ville		2 500,00	2 500,00
TOTAL		Opération 30		2 500,00	2 500,00
32		RESTAURANT SCOLAIRE			
	2158	AUTRES ACHATS	8 000,00	24 000,00	32 000,00
TOTAL		Opération 32	8 000,00	24 000,00	32 000,00
45		PARKING SALLE POLYVALENTE			
	2312	Aménagement terrains		12 000,00	12 000,00
TOTAL		Opération 45		12 000,00	12 000,00
49		ACCESSIBILITE PMR			
	2152	Installation de voirie		1 500,00	1 500,00
TOTAL		Opération 45		1 500,00	1 500,00
50		MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES			
	21318	Autres bâtiments publics		41 050,00	41 050,00
	2158	Autres achats		3 000,00	3 000,00
	2184	Mobilier		1 000,00	1 000,00
	2313	Aménagement bât. Comm.	62 235,00		62 235,00
TOTAL		Opération 50	62 235,00	45 050,00	107 285,00
ONA		OPERATIONS NON AFFECTEES			
	165	DEPOTS-CAUTIONNEMENTS	80,00	300,00	380,00
	21531	Réseaux d'adduction d'eau		1 170,00	1 170,00
	21534	Réseaux d'électrification	1 500,00		1 500,00

	21578	MATERIEL DE VOIRIE		2 000,00	2 000,00
TOTAL		Opération ONA	1 580,00	3 470,00	5 050,00
OPFI		OPERATIONS FINANCIERES			
	001	DEFICIT INVESTI REPORTE		116 381,96	116 381,96
	1641	EMPRUNTS EN EURO		35 996,76	35 996,76
TOTAL		Opération OPFI		152 378,72	152 378,72
TOTAL		DEPENSES	73 665,00	529 931,72	603 586,72
RECETTES			Report (BP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
23		ECOLE PRIMAIRE DE LA LACQUETTE			
	1341	DETR		5 730,00	5 730,00
	1388	AUTRES SUBVENTIONS		7 000,00	7 000,00
50		MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES			
	1323	SUBVENTION DEPARTEMENT		55 870,00	55 870,00
	1341	DETR	39 108,00		39 108,00
	1388	AUTRES SUBVENTIONS		27 623,00	27 623,00
TOTAL		Opération 50	39 108,00	83 493,00	122 601,00
ONA		OPERATIONS NON AFFECTEES			
	10222	F.C.T.V.A		20 000,00	20 000,00
	281531	Réseaux d'adduction d'eau		1 993,00	1 993,00
TOTAL		Opération ONA		21 993,00	21 993,00
OPFI		OPERATIONS FINANCIERES			
	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		231 553,76	231 553,76
	1068	EXCED FONCT CAPITALISE		150 928,96	150 928,96
TOTAL		Opération OPFI		382 482,72	382 482,72
TOTAL		RECETTES	39 108,00	500 698,72	539 806,72

Concernant les travaux d'assainissement à la salle polyvalente, des tuyaux ont été découverts au cours des travaux entraînant des ajouts de puisards. Par conséquent, un surplus de 2 165 € 00 est à ajouter au 9 179 € 00.

Concernant le terrain Unéal, Monsieur le Maire informe l'assemblée que des négociations sont en cours avec Flandre Opale Habitat afin qu'il prenne eux même en charge le désamiantage.

Concernant le remplacement de la chaudière au restaurant scolaire, M. le Maire explique qu'il a sollicité deux entreprises pour effectuer des devis. Chaque entreprise a proposé 3 options :

- Une chaudière fioul basse température
- Une chaudière fioul à condensation
- Une pompe à chaleur Air/eau

Entreprise Nestier :

- o Chaudière fioul basse température : 6 863 € 35 TTC
- o Chaudière fioul à condensation : 8 877 € 51 TTC
- o Pompe à chaleur Air/Eau : 29 624 € 06 TTC

Entreprise Weldom

- o Chaudière fioul basse température : 3 660 € 80 TTC
- o Chaudière fioul à condensation : 7 798 € 60 TTC
- o Pompe à chaleur Air/Eau : 13 618 € 89 TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de pompe à chaleur émanant de l'entreprise WELDOM. Il ajoute que la commune pourrait prétendre à une aide de 5000 € de la FDE.

POUR : 11 UNANIMITE

Concernant l'aménagement du parking de la salle polyvalente, Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une proposition d'un architecte concepteur. Une rencontre a eu lieu en présence des adjointes. Celle-ci fut l'occasion pour l'architecte et le bureau d'étude de présenter les missions qu'ils proposent pour le projet. Deux phases dans les missions : une phase avant-projet qui comprend l'élaboration de plans, d'études des réseaux, de tous les documents nécessaires avant l'appel d'offres et de tous les dossiers de demandes de subventions et une phase exécution qui comprend l'accompagnement dans le choix des entreprises, l'exécution et le suivi des travaux.

Le montant des honoraires pour la 1^{ère} phase s'élève à 12 000 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'inscription de cette somme au budget primitif mais demande la proposition d'un autre architecte.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme LHERITIER nous informant que le bois est à nouveau à vendre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le voisin de la maison destinée à la petite enfance : sa clôture béton menace de tomber suite aux travaux. La pose d'une clôture plus légère est à prévoir au frais de la commune, responsable de cette situation.

X) AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 30 NOVEMBRE RELATIF AUX TRANSFERTS DES CONSERVATOIRES DE BETHUNE ET BRUAY-LA-BUISSIERE ET L'EQUIPEMENT AQUATIQUE DE LILLERS :

Monsieur le Maire présente le rapport d'évaluation des charges transférées de la commission qui s'est réunie le 30 novembre dernier. Il concerne le montant des charges relatives aux conservatoires de Béthune et Bruay-la-Buissière transférés à l'Agglomération à compter du 1^{er} septembre 2017 et de l'équipement aquatique de Lillers transféré à compter du 1^{er} avril 2018.

Monsieur le Maire propose de l'approuver.

POUR : 11 UNANIMITE

XI) AVIS SUR L'ATTRIBUTION DU MONTANT DE COMPENSATION DEFINITIVE 2018 :

Monsieur le Maire fait part que le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018 s'élève à - 25 019 €. Le montant ne tient compte que des charges transférées pour la compétence eau potable. Suite aux services mutualisés, pour 2019, l'attribution de compensation sera de - 5760 €

POUR : 11 UNANIMITE

XII) AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DES COMPETENCES DE LA CABBALR – COMPETENCE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR » :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 qui a fixé, d'ici à 2050, une division par deux de la consommation énergétique et une couverture de cette dernière par 100 % d'énergies renouvelables. Le Plan Climat Air

Energie Territoriale (PCAET), en cours de révision, constitue le document de planification pour atteindre cet objectif.

Compte tenu de la dominante industrielle du tissu économique et des gisements d'énergie fatale existant sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une étude était prévue pour apprécier l'importance du gisement existant.

La plateforme industrielle d'Isbergues est particulièrement concernée puisque chaque année, elle rejette 90 Mégawatts de chaleur brut dans l'atmosphère.

Une étude de faisabilité commanditée par APERAM est en cours de finalisation pour permettre d'apprécier le potentiel de captation et de valorisation de cette énergie. Le cabinet FEREST ING indique que le potentiel énergétique valorisable serait aux alentours de 12,1 MW dont 9,9 en valorisation externe pure (c'est-à-dire pour les besoins communaux principalement).

Compte tenu de l'écart entre le gisement brut (90 MW) et net (12), 4 périmètres sont actuellement étudiés. Le périmètre Isbergues/Saint-Venant/plateforme aurait une densité thermique suffisante pour notamment obtenir les aides de l'ADEME pour l'investissement et la prime au tarif d'achat (via le fonds chaleur renouvelable).

La prise de compétence « construction et exploitation d'un réseau de chaleur » permettrait à la Communauté d'Agglomération de se positionner comme porteuse du projet suite à cette étude.

Par délibération du 13 février 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

POUR : 11 UNANIMITE

XIII) SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101^{ème} CONGRES DE L'AMF :

Après avoir pris connaissance de la résolution générale du 101^{ème} congrès de l'AMF, le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir la résolution.

XIV) BAIL LOCATION MAISON DESTINEE A LA PETITE ENFANCE :

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de bail de location de la maison destinée à la petite enfance. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'une part de maintenir le prix du loyer à 900 € payable les 30 de chaque mois et d'autre part d'instaurer le versement d'une caution de 900 € à la remise des clés.

XV) TENUE D'UNE PERMANENCE D'UN ECRIVAIN PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle de la décision du conseil municipal du 22 novembre 2018 donnant un avis favorable à la tenue d'une permanence par Mme LAVISSE, écrivain public. M. le Maire fait part qu'il a reçu Mme LAVISSE et qu'en fait ses services ne sont pas gratuits. Mme LAVISSE demande 40 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule sa décision du 22 novembre, les services de Mme LAVISSE n'étant pas gratuits et décide de donner un avis défavorable à la tenue d'une permanence.

XVI) OPERATION « COMBLES ET CLOCHERS » : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CABBALR :

Mme DEGRAVE fait part que les Ecogardes de la CABBALR mènent un projet d'aménagement des bâtiments communaux pour l'accueil de la faune sauvage. Des prospections ont été réalisées dans l'église et ont permis de confirmer la présence de

chauve-souris. Avec l'accord de la collectivité, des aménagements dans le clocher de l'église pourraient être faits afin d'améliorer le cadre de vie des chauves-souris et de préserver la biodiversité. Des animations dans les classes pourraient être réalisées dans la fabrication de nichoirs et dans la sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer une convention de partenariat avec la CABBALR.

POUR : 11 UNANIMITE

XVII : POMPE A CHALEUR :

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à la signature d'un contrat de maintenance avec l'entreprise BONNEL pour la pompe à chaleur de l'école face à la mairie. Le montant du contrat s'élève à 663 € HT/an.

CONTRE : 11 UNANIMITE

XVIII) TERRAINS RUE DE BLESSY :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2016 fixant le prix de vente au m² des terrains rue de Blessy à 40 €. N'ayant pas eu de demande, Monsieur le Maire propose de baisser le prix à 35 € le m².

POUR : 11 UNANIMITE

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part qu'il va prendre deux arrêtés, l'un interdisant de faire du feu dans la commune et l'autre interdisant de laisser ses poubelles sur le trottoir.
- M. le Maire invite les élus à participer aux réunions d'informations l'une portant sur le dispositif « voisins vigilants » qui se tiendra vendredi 22 mars à 18 heures et l'autre sur le compostage qui aura lieu le mardi 2 avril à 18 h 30.
- M. le Maire fait part de la réponse du Président de Maisons et Cités au Président de la CABBALR concernant les logements vides.
- Flandre Opale Habitat nous fait part de l'estimation des domaines pour la mise en vente de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne poste : 70 000 € avec locataire, 75 000 € sans locataire. Monsieur le Maire rappelle l'estimation des domaines pour l'ancienne poste qui est de 70 000 €. Monsieur le Maire émet l'idée d'acquérir l'immeuble pour en faire une épicerie de proximité en location. Il demande à l'assemblée d'y réfléchir.
- M. le Maire fait part de l'organisation d'une randonnée contée le 27 avril prochain par des étudiantes du Lycée Sainte Marie. Elles tiendront une permanence le jeudi 11 avril après-midi en mairie pour recevoir les inscriptions.
- Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu le directeur du centre de formations des élus. En tant qu'élus, chacun peut bénéficier d'heures de formation via le DIF. Monsieur le Maire demande l'autorisation de communiquer les coordonnées de chacun au centre de formation.
- Mme GOTRAND informe que le plaque d'égout en face de chez elle est descellée et que le trou rue du goudou s'agrandit.
- M. AMMEUX demande où en est le projet d'installation d'éolienne. M. le Maire répond qu'il n'a pas eu de nouvelle de M. PETIT depuis un certain temps.
- M. BART demande l'avenir de l'ancien Leader Price.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019

- I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT
- II) COMPTE DE GESTION 2018
- III) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

- IV) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018
- V) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- VI) MAISON DESTINEE A LA PETITE ENFANCE : TRAVAUX SUPPELEMENTAIRES – AVENANT AU LOT N°6
- VII) REMBOURSEMENT D'UN ACHAT
- VIII) TAUX DES TAXES LOCALES
- IX) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- X) AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 30 NOVEMBRE RELATIF AUX TRANSFERTS DES CONSERVATOIRES DE BRUAY-LA-BUISSIERE ET DE BETHUNE ET DE L'EQUIPEMENT AQUATIQUE DE LILLERS
- XI) AVIS SUR LE MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2018
- XII) AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CABBALR – COMPETENCE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR »
- XIII) SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101EME CONGRES DE L'AMF
- XIV) BAIL DE LOCATION DE LA MAISON DESTINEE A LA PETITE ENFANCE
- XV) TENUE D'UNE PERMANENCE D'UN ECRIVAIN PUBLIC
- XVI) OPERATION « COMBLES ET CLOCHERS » : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CABBALR
- XVII) POMPE A CHALEUR
- XVIII) TERRAIN RUE DE BLESSY
- XIX) QUESTIONS DIVERSES

MEMBRES PRESENTS :

DEGRAVE PATRICIA GOTRAND FRANCOISE RIVELON FABIENNE LEVERT ALINE

DELETRE BERNARD AMMEUX REMY BART DOMINIQUE TARTARE MARC